

MANDAT DE VENTE

Numéro du registre (cahier de police) :

ENTRE LES SOUSSIGNES

M(me)

Né(e) le à

demeurant à :

.....

agissant en sa qualité de propriétaire du véhicule ci-après désigné,
ci-après dénommé(e) "Le(s) Mandant(s)" d'une part,

et

M. Thierry Harlegand

Représentant la SARL EvoluCar, société de négoce automobile, dont le siège social est fixé

15 chemin des Perce-neige, 88310 Cornimont

agissant en sa qualité de dirigeant de la dite société,

ci-après dénommé "Le Mandataire" d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Monsieur GERARD Philippe mandate par les présentes M. Thierry Harlegand représentant la SARL EvoluCar à l'effet de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches, signer et retirer toutes pièces nécessaires auprès des services compétents, en vue de vendre le véhicule ci-dessous désignés.

DESIGNATION - SITUATION ET PRIX DES BIENS

Marque :

Modèle :

Type :

N° de châssis :

Immatriculation :

1^{ère} mise en circulation le :

1^{ère} main : OUI / NON

Date d'achat :

Date contrôle technique : / /

Présenté dans l'état (mécanique et carrosserie) tel que décrit dans le document d'expertise joint au présent mandat.

Le mandant déclare que le bien à vendre sera, le jour de la signature de l'acte de vente * :

- libre de tout gage ou réquisition
- Gagé

Nom de l'organisme gageur :

Motif du gage :

.....

- Rayer la mention inutile

Le mandant déclare en outre que * :

- Le véhicule n'a jamais subi de transformations susceptibles de modifier les caractéristiques techniques du constructeur
- Le véhicule n'a jamais été accidenté
- Le véhicule a été accidenté (pièces justificatives et factures de réparation ci-jointes)-
- Le kilométrage du véhicule est de kilomètres réel garanti
- Le kilométrage du véhicule est de au compteur non garanti

* Rayer la mention inutile

Le véhicule ci-dessus désignés devra être présentés par le mandataire au prix de euros, payable comptant pour un minimum net vendeur de euros.

NATURE ET DUREE DU MANDAT

Le présent mandat est consenti et accepté sans exclusivité pour une durée de 3 mois à compter de ce jour. A l'issue de cette période, il prendra fin automatiquement, sans aucune formalité. Toutefois, chacune des parties pourra y mettre fin à tout moment, par lettre simple et sans aucun préavis.

POUVOIRS DU MANDATAIRE

En considération du présent mandat, tous pouvoirs sont conférés au mandataire à l'effet de mener à bien sa mission. Il pourra ou devra notamment :

- faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de parvenir à la vente dudit bien, en cas de publicité, celle-ci sera effectuée à ses frais.
- présenter ledit bien à tous acquéreurs éventuels sur rendez-vous.

OBLIGATIONS DU MANDANT

Le mandant s'engage à signer aux prix, charges et conditions convenues, toute promesse de vente ou tout compromis de vente avec tout acquéreur que lui aura présenté le mandataire.

Il s'interdit également, par l'effet des présentes et même après l'expiration du présent mandat, de conclure directement avec tout acquéreur ayant visité le bien à vendre par l'intermédiaire du mandataire.

Il conserve toutefois toute liberté de conclure avec l'acquéreur de son choix qu'il aura trouvé par ses propres soins ou éventuellement par l'intermédiaire d'un autre mandataire. Dans cette dernière hypothèse, il s'engage néanmoins à informer le mandataire de la vente ainsi envisagée dans les plus brefs délais par lettre simple, cette notification mettra fin immédiatement au présent mandat.

En cas de non respect par le mandant de ses obligations, il s'engage à verser au mandataire une indemnité compensatrice forfaitaire destinée à compenser ses frais, peines et soins, égale à la somme de euros, en vertu des articles 1142 du Code civil.

CLOSE DE RESPONSABILITE

Le Mandant d'un véhicule d'occasion est entièrement et indéfiniment responsable du bien qu'il a vendu, ainsi que des modifications, vices ou dysfonctionnements de ce même véhicule. Les services décrits ci-dessus n'aboutissent pas contractuellement à une responsabilité quel qu'elle soit de la société EvoluCar concernant les éventuelles anomalies ou vices cachés non signalés par le mandant. Seul ce dernier est décideur de la vente ou de la non-vente d'un véhicule quels que soient les résultats du travail fourni par l'Entreprise.

REMUNERATION

Si la vente des biens ci-dessus désignés est réalisée, la rémunération à laquelle le mandataire aura droit sera égale à la somme de euros toutes taxes comprises, soit % du prix de vente. Le paiement de cette somme incombera au mandant.

Pièces jointes (ou présentées) :

- Pièce d'identité du mandant
- Copie de carte grise du véhicule ci-dessus désigné
- Certificat de contrôle technique
- Carnet d'entretien
- Document d'expertise du dit véhicule signé des 2 partis
- Certificat de non gage

Fait à, le/...../.....

En deux exemplaires, dont un est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE(s) MANDANT(s)

signatures précédées des mentions manuscrites

« lu et approuvé, mandat accepté »

LE MANDATAIRE

« lu et approuvé, bon pour mandat »